Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 33 (1925)
Heft: 1

Quellentext: Berne et la France en 1790
Autor: Saint-Etienne, Rabaud de

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vant à l'écart et nous perdons ses traces une seconde fois.

Au mois d'octobre 1835, sa santé s'altéra subitement, et, le 10 décembre suivant, elle expirait à son domicile, rue de Lisle, nº 80, munie des Sacrements de l'Eglise, à l'âge de 74 ans. Elle fut inhumée au cimetière de Montparnasse.

Sa mort ne paraît pas avoir beaucoup affecté le prince de Bénévent, qui, en l'apprenant, se contenta de dire à la duchesse de Dino : « Voilà qui simplifie beaucoup ma position ! »

La défunte avait eu son heure de célébrité, célébrité un peu bruyante, il est vrai !

(A suivre.) W. DE CHARRIÈRE DE SÉVERY.

BERNE ET LA FRANCE EN 1790.

La *Revue historique vaudoise* a publié, en 1897, une curieuse lettre de Jean-Paul Rabaud Saint-Etienne, membre de la Constituante, adressée à Jenner de Worlauf, officier aux Gardes et membre du Conseil des Deux-Cents de Berne, le 3 avril 1790. On y trouve une des critiques les plus sévères qui aient été écrites avant la Révolution vaudoise sur le régime bernois. Le destinataire de cette lettre la fit voir, sans doute, à quelques personnes ; des copies ne tardèrent pas à circuler dans le public et donnèrent lieu aux commentaires les plus variés.

Si je rappelle cette missive, c'est par suite du fait que j'ai retrouvé dernièrement dans quelques papiers laissés par le doyen Bridel et appartenant à la Bibliothèque cantonale une réponse qui fut envoyée à Rabaud Saint-Etienne par le bourgmestre de Lausanne, Antoine Polier de Saint-Germain.

La lettre du magistrat lausannois me paraît suffisamment intéressante pour être placée sous les yeux de nos lecteurs ; mais, comme un grand nombre de ces derniers ne recevait pas encore cette Revue en 1897, je crois utile de donner ici les deux missives dont il vient d'être parlé.

Eug. M.

Lettre de M. Rabaud de Saint-Etienne[1], *président de l'Assemblée nationale constituante, à un membre du Grand Conseil de Berne, M. Jenner de Worlauf, Lieutenant aux Gardes.*

Paris, 3 avril 1790.

Votre lettre, Mr, m'a fait un grand plaisir ; elle m'a annoncé que vous vous souvenés de moi, — que vous aimés ma patrie, qui m'est cent fois plus chère que moi même, — que vous aimés la Liberté, et que ses principes régénérateurs ont passé dans votre pays, si respectable d'ailleurs à tant de titres. Il est peut être le seul qui ait joui des avantages de la Liberté sans la posséder. Vous méprisés vos sujets sans les opprimer, vous les humiliés jusqu'au point où vous pourriés commencer de les aigrir. Votre bonheur a été de n'avoir pas besoin de leur argent, et que les hommes ne sont bien sensibles qu'à cette perte. Cependant les fruits de votre arbre politique, n'ont point de saveur, parce qu'il manque de fortes racines ; vos peuples sont paisibles ; ils ne sont pas heureux : Ils manquent d'émulation pour les arts et les sciences ; parce qu'il est à peu près indifférent d'avoir des talens et des lumières, des que le crédit donne les places : Vous auriés pu

[1] Né à Nîmes en 1743, mort sur l'échafaud en 1793, fils du fameux Paul Rabaud, le pasteur du Désert. Député du Tiers Etat aux Etats Généraux, il prit une part des plus actives et des plus importantes aux travaux de la Constituante et, plus tard, comme Conventionnel il vota contre la mort de Louis XVI. Il avait fait décréter la liberté de conscience par la Constituante.

garder longtemps ce régime, sans notre dangereux voisinage; votre conseil est sage d'augmenter le nombre de familles, qui ont part au gouvernement ; mais où s'arrêtera-t-il ? et quelles raisons aura-t-on pour fixer jusqu'à quel point l'aristocratie doit être délogée ? C'est graine levée qui sémera ; et je prie le Ciel que cet Evangile fructifie...

Lettre de M. Polier de Saint-Germain à M. Rabaud de Saint-Etienne, le 26 mai 1790.

Il s'est répandu depuis quelque temps, Monsr., des copies d'une lettre que vous avés écrite déja le mois passé à un membre de l'Etat de Berne : Quoique peu flateuse pour le Gouvernement, que vous accusés indirectement de mépris pour ses peuples, d'insouciance pour le bonheur et d'imprévoiance de ce qui pourrait en résulter ; quoiqu'elle soit encore plus désobligeante pour les sujets en général, que vous représentés comme sans énergie, sans émulation, insensibles au mépris, et ne faisant cas que de l'argent ; on y fit d'abord peu d'attention ; et l'on n'y mit d'autre importance que celle qu'on peut donner à une lettre d'un particulier à un ami à qui il écrit tout ce qui lui vient dans la pensée, sans beaucoup de réflexion. Un seul passage a paru depuis lors mériter quelqu'attention. Le voici : *vous auriés pû garder longtems ce régime, sans notre dangereux voisinage ;* vous convenés donc et vous avoués que le voisinage de la France, telle qu'elle est gouvernée dans ce moment, est dangereux pour les Etats voisins, et pour le nôtre en particulier. Vous annoncés que ce régime qui sans ce voisinage aurait pû être conservé longtems, pourrait bien avant qu'il soit peu éprouver du changement. Cette confession vous est échapée sans doute, mais elle donne à penser : *on* la lie avec certaines tentatives que l'on a faittes en divers pays voisins avec plus ou moins de succès : *on* la lie avec le caractère de certains

Erostrates, que vous avés le malheur d'avoir dans votre sein, et qui pour se faire un nom, ou par d'autres motifs aussi criminels voudraient mettre en feu l'Europe entière : *on* la lie avec ce comité, ce conventicule, ce club, comme il vous plaira de le nommer, appellé communément *de la propagande*, et qui dit-on, soudoie des Emissaires, des Missionnaires, des boutefeux en un mot, pour répandre l'esprit de licence, d'anarchie et de révolte non seulement dans le Royaume, mais partout où il peuvent pénétrer. Je n'ai aucune vocation pour chercher à découvrir quel sentiment, quelle corde de votre arc a pu faire partir cette phrase ; mais je crois en avoir pour vous avertir, que les efforts que pourraient faire la société dont je viens de parler pour propager sa doctrine, seraient parfaitement inutiles dans nos contrées. Nous sommes encore trop bornés, trop ignorants, trop peu avancés, trop peu philosophes, pour en saisir l'esprit et connaitre le prix. Nous tenons encore à des vieux préjugés, que votre déclaration des droits de l'homme n'est pas prête à deraciner ; et nous attendons tranquillement, avant de penser à nous renover, de voir quelle sera l'issue de ce remuement général de toutes les parties d'une nation, dont nous n'appercevons jusques ici que les malheurs ; le tableau qu'elle présente n'est pas assés riant pour nous engager à en prendre copie. Nous sommes paisibles parce que nous nous trouvons heureux ; et nous avons tout lieu de croire que sans emploïer aucun moïen violent, nous le serons toujours d'avantage : ainsi croiés m'en, ce serait peine perdue de chercher à nous soulever contre un souverain que nous aimons, quelqu'aristocrate qu'il vous paraisse: La canaille même dont on croiroit avoir meilleur marché est en petit nombre, et ne trouveroit dans ce cas aucun point d'appui ; c'est ce que je puis vous certifier en particulier, pour ce qui concerne la partie que j'habite ; on y parle français, mais on n'y pense pas

comme le français régénéré à la façon de l'assemblée nationale.

J'ai cru devoir, Mr, vous donner ces petits éclaircissemens, parce que j'ai crû voir que vous étiés mal informé sur tout ce qui nous concerne ; et afin qu'au cas que vous eussiés quelque relation avec les membres qui composent la société dont je viens de parler, vous puissiés les aviser charitablement de l'état de choses, et les détourner de toute entreprise dans notre pays, qui ne pourrait que tourner à leur confusion, et exposer ceux qui se chargeraient de l'exécution à être traités suivant leur mérite. La place que j'occupe, et qui m'impose l'obligation de veiller à la tranquilité publique dans cette ville, m'autorise en même temps à chercher à écarter tout ce qui pourrait la troubler. Si je me suis addressé à vous, Mr, préférablement, c'est par un effet de l'estime que je vous porte, et avec la quelle j'ai l'honneur d'être etc., etc.

UNE LETTRE DU DIRECTEUR DU COLLÈGE DE MOUDON EN 1789

Dans la livraison de décembre 1923, de la *Revue historique vaudoise,* j'ai indiqué le contenu du *Bulletin* de la même année, publié par l'Association du Vieux-Moudon. Je signalais la lettre du directeur du Collège de cette ville à propos d'un document de 1661 et j'annonçais mon intention de la reproduire ici, vu son intérêt général. Je m'acquitte maintenant de cette promesse.

E. M.

A Monsieur
Monsieur de Moulin de Montagny
Major de département, à Lausanne.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous faire passer une petite antiquaille qui ne datte que d'un siècle et 28 ans, mais que j'ai